

404 *Journal Historique sur les*  
tifications de ce Traité aux formes ordinaires.

Comme l'on a imprimé des Recueils de tous les Traitez qui ont été faits, que les Curieux ont soin de placer dans leurs Cabinets, je me contenterai de rapporter ici la substance de celui dont je parle. Ce Traité est renfermé en 25. Articles, par lesquels  
,, il est porté; ,, Qu'il y aura une Paix per-  
,, petuelle entre les deux Rois & leurs Suc-  
,, cesseurs: Que toutes hostilités se sont mi-  
,, ses en oubli, sans que les Sujets de part  
,, ou d'autre puissent rien prétendre sous  
,, prétexte de dommages, ni de prises qui peu-  
,, vent avoir été faites par mer ou par terre.  
,, Qu'il y aura amnistie générale: Que les  
,, prisonniers seront mis en liberté sans  
,, rançon: Que les Pais & Places occupés  
,, de part & d'autre dans les Etats des deux  
,, Monarchies seront restitués à ceux à qui  
,, ils appartenont avant la guerre. Que par  
,, ainsi les Places d'Albuquerque, de la  
,, Puebla, de Sanabria, seront rendues à l'Es-  
,, pagne en l'état où elles sont à present,  
,, avec l'Artillerie & les munitions qui y  
,, étoient lors de l'occupation: Qu'on ren-  
,, dra de même au Portugal, le Château de  
,, Noudar, l'Isle de Vendoejo, & la Colo-  
,, nie du St. Sacrement sur la Riviere de la  
,, Plata, avec la cession de tous les droits que  
,, le Roi d'Espagne & ses Successeurs pour-  
,, roient y prétendre: Que les biens con-  
,, fisquez à l'occasion de la presente guerre,  
,, seront restitués à leurs anciens possesseurs,  
,, ou à leurs heritiers. Que le Traité fait  
,, entre les deux Couronnes le 13. Fevrier  
,, 1668. & la Transaction du 18. Juin 1701.  
font